

- COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL -

13 DÉCEMBRE 2018

Présents : **15**

Anne GABEN-TOUTANT, Michel REY, Marie-Christine MARCIL, Jérôme FRANQUES, Bruno SELAS, Patrick MAC ALEESE, Georges GENRI, Catherine BARRET, Sylvie RIBAS, Francis PEGUES, Elisabeth DOUZOU, David JOURDON, Mélanie CUSSAC, Nelly DAUDÉ, José LOPEZ.

Absents excusés : **3 (2 pouvoirs)**

Karine DESTRUDEL qui a donné pouvoir à Francis PEGUES
Nanou PHALIP qui a donné pouvoir à Marie-Christine MARCIL
Eddy FRAYSSE, absent excusé

Secrétaire de séance : Marie-Christine MARCIL

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2018.

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation (art. L 2122-22 du CGCT).
- 2) Décision Modificative budgétaire n° 6 - investissement : C/13 - augmentation de crédits.
- 3) Décision Modificative budgétaire n° 7 - Investissement : C/23 - virement de crédits.
- 4) Décision Modificative budgétaire n° 8 - travaux en régie - stade Kervallon
- 5) Subvention exceptionnelle – 60 ans Pétanque Marcillacoise
- 6) Subvention exceptionnelle – solidarité Communes sinistrées de l'Aude
- 7) Décision Modificative budgétaire n° 9 : C/6574 – subventions exceptionnelles
- 8) Services périscolaires : prix du repas de la cantine scolaire au 01/01/2019.
- 9) Offre promotionnelle d'AXA « santé communale » aux habitants de la commune de Marcillac-Vallon : accord du conseil municipal pour la présentation de cette offre aux habitants et mise à disposition d'une salle.

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 octobre 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT)

Vu la délibération du 14 mai 2014 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation, depuis le 04 octobre 2018 :

N° décision	Date de la décision	OBJET
024/2018	15/10/2018	DIA n° 2018/018 Parcelles bâties n° 1000-162-547 - G PINA Antoine - pas d'exercice du droit de préemption
025/2018	15/10/2018	DIA n° 2018/019 Parcelles non bâties n° 133-134-135-136-140 - G RUIZ SEBASTIAN Maria - pas d'exercice du droit de préemption
026/2018	12/11/2018	DIA n° 2018/020 Parcelle bâtie n° 86 - G SCI DU QUAI DU CRUOU - pas d'exercice du droit de préemption
027/2018	26/11/2018	DIA n° 2018/021 Parcelle bâtie n° 829 - D Consorts REYNES - pas d'exercice du droit de préemption

GESTION 2018 – INVESTISSEMENT ⇨ Décision Modificative budgétaire N° 6 - Augmentation de crédits

Sur proposition de Madame le Maire, afin de budgétiser les subventions attribuées sur l'exercice 2018, le Conseil Municipal autorise la modification budgétaire suivante :

Section d'INVESTISSEMENT			
AUGMENTATION DE CREDITS			
N° articles - chapitres	DÉSIGNATION	AUGMENT° de crédits DEPENSES	AUGMENT° de crédits RECETTES
C/2313 - 23	Immo. en cours – constructions	96 280,00 €	
C/1321 - 13	Subvention ETAT		7 000,00 €
C/1322 - 13	Subvention REGION		29 644,00 €
C/1323 - 13	Subvention DEPARTEMENT		25 610,00 €
C/1341 - 13	Subvention DETR		18 163,00 €
C/1342 - 13	Amendes de police		15 863,00 €
T O T A L		96 280,00 €	96 280,00 €

GESTION 2018 – INVESTISSEMENT ⇨ Décision modificative Budgétaire N° 7 - Virement de crédits.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal autorise la modification budgétaire suivante :

Section d'INVESTISSEMENT- dépenses			
VIREMENT DE CREDITS			
N° articles - chapitres	DÉSIGNATION	DIMINUT° de crédits	AUGMENT° de crédits
C/2313 - 23	Immo. en cours – constructions	200 000,00 €	
C/238 - 23	Avance/cde immo. corporelle		200 000,00 €
T O T A L		200 000,00 €	200 000,00 €

GESTION 2018 - INVESTISSEMENT ⇒ Décision Modificative budgétaire N° 8 - Travaux en régie Stade Kervallon.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux de pose d'une main courante et d'un pare-ballons au stade Kervallon par le personnel communal (travaux en régie), et autorise la décision modificative budgétaire suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits	Diminution de crédits	Augmentat° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - C/023 - Virement section investissement R - 042 C/722 - Trav. en régie - stade		11 900,00		11 900,00
TOTAL		11 900,00		11 900,00
INVESTISSEMENT				
D - 040 C/2113 - Trav. en régie - stade R - C/021 - Virement de la section de fonct.		11 900,00		11 900,00
TOTAL		11 900,00		11 900,00
TOTAL GÉNÉRAL		23 800,00		23 800,00

Subvention exceptionnelle 2018 – Association « La Pétanque Marcillacoise »

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'association « La Pétanque Marcillacoise » qui sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour les festivités organisées pour le 60^{ème} anniversaire de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « La Pétanque Marcillacoise ».

Les crédits nécessaires sont prévus dans la Décision Modificative n° 9 du budget 2018.

Subvention exceptionnelle – Solidarité aux Communes sinistrées du département de l'AUDE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire un geste de solidarité envers les communes du département de l'Aude, durement touchées par les inondations du 15 octobre 2018.

Elle indique que les aides financières, qui seront affectées à la reconstruction des équipements publics des communes audoises sinistrées, sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de l'opération « solidarité communes audoises 2018 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cet appel à la solidarité et vote une subvention de 1 000 € qui sera versée au Département de l'Aude sur le compte ouvert à cet effet, auprès du Trésor Public.

Les crédits nécessaires sont prévus dans la Décision Modificative n° 9 du budget 2018.

Décision Modificative budgétaire N° 9 - virement de crédits C/6574

Suite aux délibérations prises dans cette même séance concernant l'attribution de subventions exceptionnelles pour l'année 2018, le Conseil Municipal autorise la modification budgétaire suivante :

Section de FONCTIONNEMENT - Dépenses			
VIREMENT DE CREDITS			
Chapitre 65	DESIGNATION	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
N° Article			
C/6574	Subvention fonctionnement Personne de droit privé	1 200.00 €	
C/6574	Assoc. « La Pétanque Marcillacoise » - subvention exceptionnelle		200.00 €
C/6574	Département de l'AUDE - solidarité communes audoises 2018		1 000.00 €
TOTAL		1 200.00 €	1 200.00 €

Services périscolaires - CANTINE Ecole Publique Jean Auzel
Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 plafonnant la hausse annuelle des tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public a été abrogé.

L'article 82 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifie le régime de fixation de la tarification des cantines scolaires. Les nouveaux critères pour calculer les tarifs de restauration scolaire sont fixés en fonction du coût résultant des charges supportées au titre du service de restauration. (Article 2 du décret d'application n°2006-753 du 29 juin 2006).

Elle propose au Conseil Municipal, compte tenu de la hausse du coût du repas par le fournisseur, d'augmenter de 0,11 € le prix du repas de la cantine scolaire de l'école publique Jean Auzel, à compter du 1^{er} janvier 2019

OFFRE SANTÉ COMMUNALE AXA France - Mise à disposition d'une salle pour présentation de l'offre

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'AXA France qui demande l'accord du Conseil Municipal pour proposer aux habitants de la Commune une offre « santé communale » pour la complémentaire santé à des tarifs préférentiels. Cette offre est d'une durée de 12 mois.

Le rôle de la Commune se limite à mettre à disposition une salle pour permettre à AXA France de présenter cette offre de complémentaire santé aux habitants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix « pour », 1 voix « contre » (Georges GENRI) et une abstention (Catherine BARRET) :

- donne son accord pour la mise à disposition d'une salle communale pour permettre à AXA France de présenter son offre promotionnelle « santé communale » aux habitants de la Commune de Marcillac-Vallon.

Questions diverses :

- Travaux Bourg Centre : informations sur la fin des tranches 1 et 2 et sur la préparation de la tranche 3 (passerelle sur « le Créneau », jardins de la Murette).
- Informations sur le projet d'aménagement d'un lotissement privé à Malviès.

La séance est levée à 23 heures 30.
